



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 16

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

1. À sa 9^e séance, le 17 mai 2024, le Comité a examiné le programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [(A/79/6 (Sect. 19)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme pour 2025 par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2024/6).

Débat

2. Les délégations ont exprimé leur satisfaction et leur soutien concernant le travail accompli par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la présentation du projet de plan-programme pour 2025 et des informations sur l'exécution du programme en 2023.

3. Une délégation a indiqué que son pays appréciait grandement les travaux engagés accomplis par la CESAP dans de nombreux domaines et qu'il était déterminé à contribuer à remettre les objectifs de développement durable des Nations Unies sur les rails, en veillant à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux à même d'agir conformément aux priorités du Sud mondial. Par conséquent, la délégation s'est félicitée de ce que le programme met l'accent sur l'ambition à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. La délégation a réitéré l'engagement ferme de son pays en faveur de l'Asie et du Pacifique et sa volonté de travailler en collaboration avec



l'Organisation et les États Membres pour faire progresser la coopération internationale sur la voie du développement économique, social et environnemental.

4. Une délégation a noté qu'à l'heure actuelle, la région de l'Asie et du Pacifique restait globalement pacifique et stable, et que son statut de moteur de la croissance économique mondiale avait gagné en importance ; elle a également noté que la CESAP, en tant que principal mécanisme de coopération régionale des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique, était investie de missions essentielles. Elle a indiqué que son pays était un membre majeur de la région de l'Asie et du Pacifique, qu'il attachait une grande importance au rôle de la CESAP et qu'il avait participé activement à ces activités. La délégation s'est félicitée du soutien apporté par la CESAP à ses États membres pour progresser sur la voie des objectifs de développement durable, en particulier pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à progresser sur la voie de la réalisation de ces objectifs. Elle a indiqué que son pays était déterminé à travailler avec la CESAP pour défendre fermement le multilatéralisme, promouvoir conjointement la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement mondial, s'employer, dans un esprit de collaboration, à établir une coopération de qualité autour de l'initiative « la Ceinture et la Route », et contribuer davantage à l'édification d'une communauté ayant un avenir commun dans la région de l'Asie et du Pacifique.

5. Une délégation s'est dite convaincue que la CESAP jouait un rôle capital dans la promotion de la coopération entre les États membres d'Asie et du Pacifique en les aidant à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable.

6. Une délégation a salué le mandat et les travaux de la CESAP, notamment le soutien que celle-ci apporte aux pays de la région et à la promotion du développement socioéconomique durable, et elle s'est félicitée de la réalisation des objectifs de développement durable. En ce qui concerne la stratégie exposée dans le programme, la délégation s'est félicitée de l'engagement de la CESAP à soutenir davantage la réalisation du développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national, tout en accordant une attention équilibrée aux trois dimensions que sont le développement économique, le développement social et le développement environnemental. La délégation a dit espérer que les neuf sous-programmes, qui portent sur un large éventail d'activités de la CESAP, permettront à cette dernière de promouvoir une coopération économique régionale multiforme dans la région de l'Asie et du Pacifique. La délégation a noté que des efforts plus concrets étaient nécessaires pour exploiter le potentiel de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales, notamment dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la connectivité, de l'environnement, des changements climatiques et des technologies de l'information et des communications, et elle a encouragé la CESAP à continuer de promouvoir la coopération internationale et régionale à l'appui des efforts déployés par ses États membres pour parvenir à un développement durable d'une manière résiliente, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. En référence au paragraphe 19.6 et notant que le programme proposé ne concerne pas toutes les sous-régions de cette vaste région, la délégation a demandé au Secrétariat de lui faire part de ses réflexions sur les plans et initiatives à venir, en particulier dans la sous-région de l'Asie du Sud.

7. Une délégation a vivement salué le rôle de la CESAP dans la promotion de la coopération régionale en matière de développement durable et de croissance inclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier par la promotion de la communication, de la coopération et du renforcement des capacités. Elle a estimé que

la CESAP et d'autres commissions régionales étaient dotées d'un ensemble distinct de capacités et de connaissances, ainsi que de réseaux de partenariat et de l'infrastructure requise aux niveaux régional et national, pour aider efficacement les États membres à progresser sur la voie du développement durable, ainsi qu'à renforcer la transformation numérique, à accroître les capacités commerciales et à développer l'infrastructure de transport. La délégation a noté qu'au moment de la présente réunion du Comité, la visite d'une délégation dans son pays, organisée par la CESAP dans le cadre du programme de jumelage relatif aux examens nationaux volontaires, s'était achevée avec succès le même jour. La délégation s'est félicitée de l'attention particulière que la Commission portait au développement des infrastructures et à la promotion du commerce par l'amélioration de la connectivité des transports. Elle s'est également félicitée de la place prépondérante accordée à la transformation numérique dans de nombreux sous-programmes du programme de la Commission pour 2025. Notant que plus de 30 pays en situation particulière étaient membres de la CESAP et consciente que la Commission travaillait activement à relever les difficultés que rencontraient ces pays en raison de leurs contraintes structurelles, et notant également avec satisfaction le lien direct entre les principaux résultats du programme et les priorités des pays les plus vulnérables, la délégation a demandé à la CESAP de préciser quels travaux celle-ci comptait entreprendre pour appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de relever les obstacles structurels et les problèmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. La délégation a conclu en réaffirmant une fois de plus sa volonté de travailler en étroite collaboration avec la CESAP dans divers domaines afin de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable dans son pays et dans d'autres régions de l'Asie et du Pacifique.

8. Une délégation a noté qu'en tant que membre de longue date de la Commission, son pays réitérait son soutien indéfectible au rôle de la CESAP dans la promotion du Programme 2030 dans la région. Elle a noté que toutes les rubriques du programme témoignaient des difficultés majeures auxquelles la Commission devait faire face et a apporté son soutien à tous les sous-programmes. La délégation s'est félicitée de l'intégration de la dimension de genre à la fois dans le sous-programme 6 (Développement social) et dans de nombreux autres sous-programmes, par exemple dans l'exécution du sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation), et a pris note de l'augmentation des capitaux disponibles pour les femmes chefs d'entreprise.

9. Une délégation a exprimé l'engagement de son pays en faveur du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que son souhait d'entretenir un partenariat étroit avec la CESAP et les autres États membres afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La délégation a également fait part de l'engagement de son pays en faveur d'une région de la CESAP libre et ouverte, connectée, prospère, résiliente et sûre, une région qui soutient fermement les quatre piliers de la Charte des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement, l'état de droit et les droits humains. La délégation a appuyé les efforts de la CESAP visant à promouvoir la connectivité numérique au moyen du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) et a été fière de contribuer à la conduite des activités y relatives en tant que coprésidente du groupe de travail sur la connectivité pour toutes et tous. Elle a salué les efforts consentis par la CESAP en matière d'environnement, en particulier le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, qui énonce des mesures importantes pour inciter la région à renforcer le partage des données et la transparence afin de lutter contre la pollution atmosphérique transfrontière. Notant que les objectifs de développement durable ne

sauraient être atteints sans le soutien de l'ensemble du système multilatéral et international au sein des Nations Unies et au-delà, ainsi que sans des partenariats innovants et inclusifs, la délégation a exprimé son ferme soutien au rôle central que jouait l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans la région de l'Asie et du Pacifique et a applaudi les dispositions du projet de plan-programme de la CESAP qui entendent élargir la coopération entre la CESAP et l'ASEAN, y compris en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Faisant observer que dans le partenariat stratégique global entre l'ASEAN et les États-Unis d'Amérique, signé en 2022, les parties s'étaient engagées à établir un partenariat sur les objectifs de développement durable, la délégation s'est félicitée de la collaboration avec la CESAP et l'ASEAN en la matière et s'est dite favorable à la mise en place d'autres partenariats multilatéraux à cette fin. Notant le partenariat étroit de son pays avec les pays insulaires du Pacifique et le Forum des îles du Pacifique, notamment par le truchement du mécanisme du Partenariat pour le Pacifique bleu, la délégation a salué les efforts déployés par la CESAP pour soutenir la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 du Forum et s'est félicitée de la collaboration établie à cet égard.

10. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que la Commission, en tant que principale plateforme intergouvernementale de l'ONU dans la région de l'Asie et du Pacifique, était d'une importance capitale pour la région en ce qu'elle aidait les États membres à trouver des solutions pour le développement durable et contribuait à la recherche et à l'analyse, à la recherche d'un consensus dans le cadre intergouvernemental, à la coopération technique et au renforcement des capacités. D'après elle, il importait que les travaux de la Commission continuent de tenir compte de manière adéquate des priorités des pays en développement. Une délégation a indiqué que le programme couvrait divers aspects de questions importantes, notamment l'environnement, les transports, le commerce et la gestion des risques de catastrophe ainsi que les statistiques et le développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique. Notant que la CESAP et ses différents centres jouent un rôle de premier plan dans les activités de développement de la région de l'Asie et du Pacifique, la délégation a indiqué que son pays, membre de la CESAP et hôte de l'équipe du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, était déterminé à continuer de soutenir les travaux de la CESAP et à y participer activement.

11. Une délégation, membre de l'Union européenne, a souligné combien la coopération régionale et les travaux de la CESAP étaient importants pour les États membres de la région. En ce qui concerne la mention du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le plan-programme, la délégation a demandé des explications sur la manière dont la CESAP travaillait avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur le terrain et sur ce que la CESAP attendait d'eux pour ses propres activités, de manière à s'acquitter de son mandat de la meilleure manière possible.

12. Une délégation a demandé si le recours à des séances hybrides ou virtuelles était toujours pertinent et efficace pour que la CESAP puisse s'acquitter de son mandat en matière de prestation de services. Une autre délégation a fait référence aux indications d'autres commissions régionales qui accordaient une plus grande importance à l'utilisation d'outils de conférence hybrides et virtuels à des fins d'inclusion, et a demandé à la CESAP d'évaluer la nécessité de disposer de tels outils dans le cadre des travaux de la CESAP.

13. S'agissant du sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement), en référence au paragraphe 19.30, une délégation s'est félicitée de l'utilité des travaux entrepris par la CESAP au sujet de la

transformation numérique et a demandé dans quelle mesure la transformation numérique de l'administration fiscale mise en place dans un pays donné en 2023 avait permis de réduire l'évasion fiscale.

14. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Transports), une délégation s'est félicitée de l'engagement de la CESAP à l'égard de ce sous-programme et, se référant au paragraphe 19.64, a demandé dans quelle mesure, à la suite de l'accord sur l'inclusion de la sécurité des transports dans le programme d'action régional de 2021, le plan d'action régional de 2022 et les politiques de sécurité routière de 2023, le nombre de décès dus à la circulation routière avait pu être réduit grâce aux travaux menés dans le cadre du sous-programme au Bangladesh, en Iran (République islamique d') et en République démocratique populaire lao, tout en reconnaissant qu'un certain nombre d'années seraient nécessaires pour mettre en œuvre ledit programme.

15. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Environnement et développement), une délégation a exprimé son soutien aux activités de la CESAP dans le cadre de ce sous-programme et sa conviction qu'un renforcement de la coopération et des capacités pourrait permettre de promouvoir la durabilité environnementale dans la région. La délégation a fait remarquer que depuis 2005, son pays s'employait à partager les bonnes pratiques en matière de croissance verte avec l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable et qu'il serait heureux de collaborer davantage sur ces questions.

16. En ce qui concerne le sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe), une délégation a fait observer que les objectifs de réduction de la fracture numérique et d'utilisation des nouvelles technologies en vue de s'adapter aux changements climatiques ainsi que pour réaliser le Programme 2030 étaient tout à fait conformes aux politiques du gouvernement qu'elle représentait. Elle a également noté que son pays était un pays hôte du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, et qu'il continuerait de soutenir le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. La délégation a également demandé comment la CESAP appréhendait les difficultés soulevées par l'intelligence artificielle et si elle envisageait de se pencher sur cette question dans les années à venir.

17. En ce qui concerne le sous-programme 7 (Statistiques), une délégation s'est félicitée du travail accompli par la CESAP dans le cadre de ce sous-programme et, se référant au paragraphe 19.122, a demandé à quels États membres les sessions de discussions mondiales sur la gouvernance des données et d'autres questions devant se tenir sous la forme de cafés seraient ouvertes et s'il serait possible de dégager des synergies au-delà de la région.

18. Une délégation a indiqué qu'elle souhaitait recevoir des données supplémentaires sur les effets de la collaboration, et non pas uniquement des données utiles sur la participation à ces programmes précieux. Par exemple, en ce qui concerne le sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement) et la composante 2 (Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est), et en référence au paragraphe 19.147, la délégation a demandé si, dans le cadre du programme, l'incidence réelle sur la pollution de l'air était mesurée et, en ce qui concerne la composante 5 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est) du sous-programme 8 et en référence au paragraphe 19.189, la délégation a demandé si, dans les 80 % d'États membres de la sous-région qui font état d'une plus grande capacité à promouvoir les investissements étrangers directs durables, l'incidence réelle sur de tels investissements était mesurée.

Conclusions et recommandations

19. Le Comité a félicité la CESAP pour les mesures qu'elle prend afin de promouvoir le développement économique et social de l'Asie et du Pacifique et soutenir le Programme 2030 pour le développement durable, conformément à son mandat, et a recommandé que l'Assemblée générale redouble d'efforts pour aider ses États membres à réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, en étroite coordination avec ses partenaires aux niveaux régional, sous-régional et national.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage la Commission à poursuivre ses efforts visant à promouvoir la coopération régionale et internationale à l'appui des mesures prises par ses États membres pour réaliser le développement durable d'une manière résiliente, une attention spéciale étant accordée aux besoins des pays en développement particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques.

21. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage la Commission à poursuivre ses efforts visant à accroître la résilience et la durabilité, à réduire la pauvreté et les inégalités et à investir dans le bien-être des personnes, en promouvant l'amélioration des réseaux de transport et de la connectivité au niveau régional, la facilitation du commerce, la transformation numérique, le développement urbain durable, la revitalisation du monde rural et l'énergie durable, et en accordant une attention spéciale aux États membres en situation particulière, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

22. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour 2025.
